

COMMUNE DE LEYME
CONSEIL MUNICIPAL
SESSION EXTRAORDINAIRE

Séance du 20 novembre 2017

à 20h30

Date de convocation du Conseil Municipal :10 novembre 2017

Présents : Mrs Martinez, Tournemine, Mamoul, Landes, Pellat, Erales, Roumegous, Mme Lafon Soleilhavoup et Lacam.

Absent(s) : Mmes Lavergne et Vigneron.

Pouvoir(s) :néant

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du précédent compte-rendu**

1. Ecole : retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2018

Monsieur le Maire,

Rappelle :

que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux Communes de solliciter le DASEN afin de demander la suppression des TAP et le retour à la semaine de quatre jours de classe,

qu'après enquête en juin 2017, la majorité des parents était favorable à cette mesure,

Que le Conseil Municipal par délibération n° 2017/06/30-01 a demandé le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2017,

Que le Conseil d'école avait émis un avis favorable le 03 juillet 2017,

Que la demande a été rejetée par le DASEN pour la rentrée 2017,

Que le Conseil d'école s'est prononcé à nouveau favorablement le 10 novembre 2017,

Que l'ensemble des Communes du territoire après signature du PEDT s'est prononcée favorablement,

Propose de solliciter à nouveau le retour de la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Demande la suppression des TAP et le retour à la semaine de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la rentrée 2018.

2. RPQS assainissement non collectif (rapport sur le prix et la qualité du service)

Délibération reportée

3. Participation financière au RASED de Saint-Céré

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal que le RASED, réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés, est hébergé dans l'école primaire Soulhol de Saint Céré. L'école de Leyme dépend du RASED de Saint-Céré,

Informe le Conseil Municipal d'une demande de participation financière de la Commune de Saint-Céré pour les frais de fonctionnement et d'investissement du RASED, elle est fixée à 2.75€ par enfants, soit pour la Commune de Leyme en 2017 à :

$2.75€ \times 81 \text{ élèves scolarisés en 2016} = 222.75€$

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Accepte la participation demandée à hauteur de 2.75€ par élèves,

Charge le Maire de signer la convention avec la Commune de Saint-Céré et de mandater la dépense afférente.

4. Financement de l'ALSH

Par délibération n°2016/09/28-10, le Conseil Municipal a décidé de solliciter les Communes de l'Ancien Canton de Lacapelle Marival afin de participer au financement de l'ALSH (accueil de loisirs), au prorata de leur population et du nombre de journées consommées par ses enfants.

Cette part est calculée selon la méthode suivante :

- 3 euros forfaitaires par habitant

plus

- une participation de chaque commune liée au nombre de journées consommées par les enfants originaire de cette commune.

Le Maire, propose de baisser la participation forfaitaire de 3€ à 2.5€ en raison d'une baisse des charges, les autres modalités de calcul et de perception restant les mêmes que celles énoncées dans la délibération n°2016/09/28-10,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide baisser la participation de 3€ à 2.5€ par habitant, le reste des modalités de calcul et perception reste inchangé.

- **Questions diverses**

Adressage = numérotation des maisons et dénomination des rues :

devis de 5400€ de la Poste, délibération à inscrire au prochain conseil municipal

Vente du bâtiment de la Poste

Fixation du prix de vente à inscrire au prochain conseil municipal

Installation téléphonique de la maison médicale

Le Maire,

Informe le Conseil Municipal de la mutualisation de la téléphonie par le Grand Figeac au niveau des centres de santé (maisons médicales),

Fait part au Conseil des frais à la charge de la Commune :

routeur : 275.00€ HT

mise en service téléphone: 33.33€ HT

installation téléphonique : 821.67€ HT

Coût installation 1 356.00€ TTC

Abonnement mensuel internet : 27.50€ HT

Abonnement mensuel téléphone : 22.67€ HT

Coût mensuel 60.20€ TTC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Accepte la prise en charge de ces participations aux frais téléphoniques de la maison médicale.

Charge le Maire de signer les devis correspondants.

Village de vacances : Un ou deux contacts actifs.

Cartouches d'encre de l'école : l'école demande la prise en charge des cartouches d'encre de l'imprimante, jusqu'alors la mairie en payait une sur deux.